Que répondre à cette invitation à la valse ? Sinon ceci :

Croix, le 3 décembre 1897.

Monsieur A. Couturier,
Vice-président du Bureau de bienfaisance,

« Je reçois, M. le vice-président, une lettre qui m'est adressée en votre nom et en celui de MM. Lepers, Dhaf et Desreumaux.

» Permettez-moi de vous manifester ma très vive surprise de ce que vous m'apprenez que la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre, n'aurait pas été approuvée par M. le préfet, ainsi qu'il en résulterait, dites-vous, d'une lettre de celui-ci dont vous auriez eu connaissance... Je me demande, Monsieur à qui cette lettre a bien pu parvenir, puisque, jusqu'ici, je ne suis pas encore avisé de la décision du Préfet.

» La date à laquelle vous faites allusion ne porte-t-elle pas la date du 19 novembre ? En ce cas, il serait difficile, à moins de commettre un impair, de refuser son approbation le 19, à ce qui n'est voté que cinq jours après !!!

» Aussitôt qu'une solution me sera connue, j'aurai l'honneur de vous en informer.

» Veuillez agréer, etc.

Le Maire, signé : F. Desbarbieux.

Ce jourd'hui 6 décembre, cette solution ne m'est pas encore connue. Peut-être les mystérieuses et continuelles pérégrinations de M. Pluquet y sont-elles pour quelque chose ? il y a de l'Anne Radcliffe sous roche. J'ai donc écrit à M. le préfet pour décliner toute espèce de responsabilité pour les retards qui surviendraient dans la distribution des secours aux indigents. Si le travail souterrain de la réaction peut arrêter momentanément les efforts de la municipalité de Croix, nous en serons quittes pour redoubler.

Abordons maintenant un autre point. M. le Préfet, mal renseigné par ceux qui ont intérêt à le faire, veut nous imposer le versement du crédit de 5000 fr. ouvert au budget pour ameublement de l'hospice, nous avons la conviction que M. le Préfet, mieux éclairé sur la question, reviendra sur sa décision. Pour vous donner une idée de la façon, M. le directeur, dont il est renseigné il me suffira de vous dire que la réelle est de 4695 francs 26 soit une économie de 304 francs 74 que ces messieurs voudraient empocher, sans avoir mis la main à la pâte.... mais que diraient les contribuables de Croix, si ces messieurs arquepinçaient cette somme importante, sans que nous fassions entendre au moins nos protestations ?

Espérons que ce ne sera pas en vain que je fais appel à votre impartialité bien connue pour insérer cette lettre qui malgré sa longueur expose la situation à la population de Croix. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le maire de Croix
Desbarbieux

Neuville-en-Ferrain. — Hier matin ont eu lieu les obsèques de M. Fidèle Saint-Venant, 45 ans membre du Conseil municipal de Neuville.

Le maire, ses adjoints et le Conseil municipal y assistaient ainsi que la musique municipale et la Société d'Anciens militaires.

Deux superbes couronnes avaient été offertes l'une par la musique, l'autre par le personnel de la maison Herbaux, où le défunt était employé :

Tentative de meurtre à Halluin

Dimanche 5 courant, vers quatre heures du soir, le nommé Theunis Jean-Henri, âgé de 33 ans, originaire d'Oostroosbèke (Belgique), étant entré chez le nommé Deschemacker, au mont d'Halluin, où il a rencontré le nommé Vermeire avec lequel il a eu une discussion des plus futiles.

A bout d'arguments, Theunis s'est emparé de la platine du poêle et en a frappé Vermeve, qui a été grièvement blessé à la tête.

M. le docteur Mahieu, qui a donné des soins au blessé, a constaté une incapacité de travail de 40 jours au moins.

M. le commissaire de police avec ses agents, ont fait les recherches les plus actives pour découvrir le coupable, qui a pris la fuite en Belgique.

Comme on peut s'en rendre compte il y a constamment des affaires graves à Halluin et l'on peut s'étonner à juste raison qu'il y ait encore des français qui ont pour spécialité de chercher à faire revenir en France des Belges expulsés.

LILLE

Le Crime de la rue Colbert

Comme plusieurs de nos confrères, nous avions annoncé que M. le Conseiller Bernard avait été chargé, par la Chambre des mises en accusation d'un supplément d'enquête. Il n'en est rien. M. le conseiller Bernard est tout simplement chargé, suivant la coutume, de faire un rapport sur le dossier transmis par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Alors seulement la Chambre des mises en accusation se prononcera.

Grave accident de chemin de fer

On a ramené hier dans la soirée un malheureux garçon qui habite Lille, Ernest Poignant, garde frein, grièvement blessé à Bersée, dans les circonstances suivantes : Il se trouvait à la halte en gare de Bersée, lorsqu'il voulut sauter à la marche au moment où le train repartait. Il manqua le pied, glissa sous les roues et eut le bras droit coupé net.

Cet événement douloureux a ému tout particulièrement le personnel de la gare. En effet, le blessé, qui compte personnellement de nombreuses sympathies a, de plus, deux frères également employés au chemin de fer.

Le vol à « l'Automatique »

Depuis un an. — Près de 100 francs par automatique. — Un des voleurs arrêté.

Depuis bientôt un an, le caissier principal de la gare, M. Bourret, chargé de la surveillance des automatiques, constatait que d'audacieux voleurs, à l'aide de rondelles de plomb, parvenaient à faire sortir de l'automatique des tablettes de chocolat ou des bouteilles de liqueurs qui y sont, comme l'on sait, enfermées. Ces faussaires devaient être tout particulièrement adroits, car, en dépit d'une surveillance très active, ces individus avaient échappé jusqu'ici à l'arrestation.

Un rôdeur

Dimanche, vers six heures du soir, M. Thomas, commissaire spécial, remarquait dans la salle des Pas-Perdus, un rôdeur qui, de temps à autre s'approchait des automatiques dont le fonctionnement paraissait l'intéresser.

Ayant compris son manège, M. Thomas continua son chemin, mais sans le perdre de vue. Il le vit alors s'approcher du distributeur placé près du salon d'attente des 2e classes, glisser à deux reprises différentes des rondelles de plomb. M. Thomas fit signe à M. Odoux, agent attaché au service de la gare et tous deux conduisirent le valeur au commissariat spécial.

Les aveux. — Un curieux trousseau de clefs

Le voleur d'automatiques déclare se nommer Alexis Maison, 18 ans, né à Commayeur, près de Turin, garçon ramoneur, chez M. Haubin. Il ajoute qu'il demeurait 12 rue Ste-Anne, à Lille. Ces dires furent reconnus exacts, mais après cette concession faite à la vérité, Alexis Maison commença à mentir sur toute la ligne. Tour à tour son frère et un ami furent déclarés ses complices ; ce sont eux qui lui avaient fourni les rondelles de plomb. Puis, changeant de version, il accusa un individu rencontré à la porte de Tournai.

Les vols, du reste, d'après lui, étaient insignifiants : ils consistaient en deux tablettes de chocolat et deux bouteilles de liqueurs.

Si on se rappelle que les pertes subies par les automatiques s'élèvent depuis un an à environ 100 francs, 17 francs pour le seul mois dernier, on comprendra aussitôt l'importance de cette arrestation, qui fait grand honneur à M. Thomas commissaire spécial.

Dans une visite domiciliaire on a trouvé chez Alexis Maison un curieux trousseau de clefs. C'est toute une série de petites clefs qui devaient très probablement servir à l'aide-ramonneur pour passer l'inspection des malles des bonnes. Il est très probable que l'enquête ouverte à ce sujet va amener des révélations intéressantes.

Une femme renversée

Mme Marie Collin, 65 ans, pensionnaire de l'Hospice général, a été renversée par une voiture de place, rue Léon-Gambetta. Dans sa chute Mme Marie Collin s'est faite une blessure à la lèvre inférieure qui a été coupée en deux. Elle a reçu les soins du docteur Vermeersch et a été transportée à l'Hospice général.

Le groom fétard

Il s'appelait Laurie, groom de profession, au service de M. Menot, rue de l'Hôpital-Militaire, 82, loueur de voitures, et rêvait de fêter Saint-Eloi au premier jour.

Comme son patron l'avait laissé à sa remise de la rue de l'Arc, en compagnie d'un porte-monnaie bien garni, la tentation fut trop forte, et Laurie escamota le boursicot contenant trois pièces de 20 fr.

Le tout a été retrouvé au commissariat de permanence, dans la doublure du veston du groom fétard, qui avait jugé à propos de transformer son vêtement en boîte à double fond.

LE NORD

Comines :

« Il était gras et dodu
Il avait le mufle joufflu
Son aspect valait son odeur
Ah !... quel malheur !!! »

Il y a quelques jours, le sieur Charles D..., cultivateur à la Gaie-Perche, avait eu l'idée de tuer son cochon.

Les fêtes de Noël et du jour de l'An approchent, et il était réjouissant de penser qu'on allait faire chère liesse avec moult boudins et joyeuses saucisses.

En attendant de mettre le cochon en tranches dans les assiettes, notre brave cultivateur descendit Dom Pourceau à la cave en disant :

— Prends toujours le frais ici, jusqu'à la Noël. Ce jour là, mon vieux, tes côtelettes auront chaud.

Lundi matin, notre homme descendit à la cave pour voir comment se comportait son porc, au fond du saloir.

Hélas ! trois fois hélas !

Le saloir y était bien, mais le cochon n'y était plus.

Des âmes compatissantes avaient débarrassé le saloir de son contenu.

Adieu boudin ! adieu cotelettes ! adieu saucisses !

Noël, le gai Noël, n'entendra pas les boudins grésiller dans la poêle du brave sieur D...

Des voleurs sont venus qui lui ont enlevé son souper de Noël.

C'est navré, désolé, et tant soit peu furieux que la victime de ce vol a porté plainte au commissaire.

Retrouvera-t-il son cochon ?

Nous le souhaitons vivement, mais c'est hélas ! bien problématique.

Comines. — Hier lundi ont été célébrées, avec le concours d'une assistance considérable, les obsèques de la tant regrettée Mme veuve Catteau. De nombreuses couronnes, dont deux superbes offertes par les ouvriers à leur patronne, précédaient le cercueil qui disparaissait sous les fleurs.

Le deuil était conduit par MM. L. Catteau et Victor de Swarte, fils et beau-fils de la défunte.

Nous notons au passage du cortège, MM. Hassebroucq, maire de Tourcoing, Van Elslande, bourgmestre de Comines, Florent Bonduel, conseiller général, Lauwick, Meurillon, Paul Desprez, secrétaire de la Mairie, Cuir, inspecteur primaire, la plupart des percepteurs et receveurs spéciaux de l'arrondissement, Titren, vice-président du Bureau de Bienfaisance de Lille, Dassonville, juge, le docteur Baudry, Sauvage, fondé de pouvoir de la Trésorerie générale, Becquart, président de la Ligue républicaine du canton, Pasquesonne, de Quesnoy, Aldebert, directeur du Mont-de-Piété de Lille, Schoutteten, Dewulf, Froidure, Trinquet, Conseillers de préfecture, Cousin, lieutenant des douanes, Carpentier, avocat, Désiré Delporte, Carissimo, etc.

Il était près d'une heure quand prit fin cette cérémonie, au cours de laquelle les propos les plus élogieux furent tenus sur la charité et la hauteur de sentiments de celle qui fut pour nombre de nécessiteux une véritable providence ; Comines fait à ce point de vue particulier une perte immense en madame Catteau.

VALENCIENNES

Abscon. — *Arrestation.* — Le Parquet de Valenciennes a fait connaître samedi soir à M. le Procureur du Roi, à Mons, que la police française venait d'arrêter entre Abscon et Aniche, une jeune fille de Frameries, nommée Augusta Quenon, qui, il y a une quinzaine de jours, a tiré des coups de revolver et blessé un jeune homme de cette dernière localité, au moment où il entrait au charbonnage.

Le juge d'instruction de Mons, M. Leurquin, avait, il y a peu de temps, formulé une demande d'extradition.

Augusta Quenon sera conduite à la frontière aussitôt que les formalités légales auront été remplies.

Denain. — *Délégués mineurs.* — Les électeurs de l'Enclos et Wavrechain sont convoqués le 19 décembre prochain, pour élire un délégué suppléant en remplacement d'Adolphe Carémiaux, tué, ainsi que nous l'avons annoncé, le 21 novembre. Le vote a lieu à la Mairie de Denain.

Anzin. — Hier, à 10 heures, ont eu lieu les funérailles de M. François Senechal, instituteur à l'école de la rue de l'Eglise et professeur au cour municipal de dessin industriel de la ville d'Anzin, décédé dans sa 31e année à la suite d'une longue maladie.

Pères et mères de famille étaient venus nombreux apporter un témoignage de reconnaissance à l'excellent maître qui, depuis 13 ans, se consacrait à l'éducation de leurs enfants, puis l'Association des anciens élèves de l'école de la rue de l'Eglise ; les jeunes gens du cours de dessin industriel ; instituteurs et institutrices.

Remarqués dans le cortège M. Lepez, député de la 1re circonscription (ancien instituteur et professeur de dessin industriel à Anzin) ; plusieurs membres du Conseil municipal.

MM. Bertrand, inspecteur primaire ; Tison, directeur de l'école ; Rouleau, professeur au cours municipal, ont rappelé les services rendus aux familles par les treize années de travail et de dévouement de l'instituteur et du professeur.

M. Pottiez, maire, a associé le conseil municipal à l'expression des sympathies et des regrets de toute la population d'Anzin.

LE CRIME D'ONNAING

(Nouveaux détails)

Voici les renseignements complets et précis que nous avons pu recueillir comme complément à notre information d'hier. Dans des affaires de ce genre toutes les opinions se manifestent, et il est évident que nous ne pouvons nous faire l'écho de toutes les suppositions plus ou moins vraisemblables qui surgissent en pareil cas. Du résultat de notre enquête, il nous est possible d'établir à peu près exactement comment les les faits se sont passés.

Nous avons dit que M. Désiré Déroteleur s'était rendu samedi, vers 2 heures, chez M. Ville-Telle pour y fêter la Sainte-Barbe et y partager le dîner ainsi qu'il avait coutume de le faire tous les ans. A 5 heures 45 exactement, il sortit, soi-disant pour se rendre à la gare d'Onnaing (où il ne parut pas).

Contrairement à ce que nous avons dit hier, il n'est pas allé vers 8 heures, à l'estaminet « Cognac » ce qui était signalé par différentes personnes. A partir de 5 h. 45, la trace de l'infortuné Déroteleur a été perdue ; on ne sait à l'heure actuelle établir d'une façon précise l'emploi de son temps, on se trouve réduit aux conjectures.

Quand on se trouve sur la grande route de Valenciennes à Mons, il faut prendre à gauche pour arriver à la gare d'Onnoing. La route que l'on suit conduit à Vicq, village distant de deux kilomètres ; passé la gare, on franchit le passage à niveau, de l'autre côté duquel se trouve l'estaminet Ville.

Quittant cette maison à 5 h. 45, Déroteleur s'est-il rendu vers la gare, revenant sur Onnaing, il est permis de supposer que non : son passage n'a été constaté par personne.

Ou plus vraisemblablement, est-il resté dans le quartier de la gare, ou a-t-il pris à gauche, se rendant vers Vicq, où il allait, paraît-il, de temps à autre ?

Personne, à l'heure présente, n'est venu confirmer aucune de ces versions.

Toujours est-il que le cadavre de Déroteleur était découvert le lendemain matin, ainsi que nous l'avons raconté hier, derrière la rue Fontaine et les jardins, à 300 mètres de la voie ferrée, le corps étendu sur le dos le long du sentier de Vicq, chemin peu fréquenté, les pieds dans la direction de la gare d'Onnaing.

La figure était couverte de blessures alors étanches, la tête reposant sur le bord du chapeau cachant en avant deux blessures au front. Il n'a pas été établi à quelle heure précise le crime a dû se commettre : vers deux heures du matin, dit-on ; on n'en sait rien. Nous avons dit que le crime n'avait pu avoir le vol pour mobile puisque sur les 50 fr. qu'il portait au sortir de chez lui, on l'a retrouvé porteur de 49 francs et de sa montre arrêtée à 5 h. 29 (du matin sans doute).

En signalant la présence de trois individus étrangers à la localité, *Au Cognac*, en même temps que Déroteleur (ce qui a été reconnu faux depuis) il était possible qu'une discussion eût eu lieu, suivie d'une rixe qui aurait déterminé la mort sans intention de la donner.

Le lieu où a été trouvée la malheureuse victime n'est certainement pas celui où le crime a été commis, car le terrain n'est pas piétiné et il n'y a de sang qu'à l'endroit où la tête reposait.

Les premières constatations ont été faites par M. le docteur Mochez, d'Onnaing, qui hier dans l'après-midi a procédé en la mairie à l'autopsie du cadavre avec son collègue M. le docteur Manouvriez, médecin-légiste. De l'examen du cadavre, il résulte que Déroteleur a dû succomber aux suites de ses blessures, sans avoir été tué sur le coup, ou peut être aussi à une congestion occasionnée par le froid.

A part la blessure du menton qui continuait à répandre du sang sur la chemise, le reste du corps ne portait aucune trace de violences ; les vêtements étaient intacts, la figure et les mains semblent avoir été lavées après le coup fait. Ce qui semble indiquer qu'il y a eu lutte acharnée, en plus des coups portés avec violence, du pied cassé, on a retrouvé dans les ongles du ciment de plâtrage, ce qui semblerait indiquer que l'affaire s'est produite dans une maison nouvellement construite, non blanchie ou tapissée.

De la maison, le corps aurait été transporté à l'endroit où il a été retrouvé, qui est aussi à proximité de l'usine métallurgique Venot et Cie et de la poudrière dynamite de la Compagnie des mines d'Anzin.

La rumeur publique tend à insinuer que Déroteleur aurait été victime de quelque drame d'intérieur, ce que nous ne donnons que sous réserves — ce que l'enquête éclaircira d'ailleurs prochainement, espérons-le. Une longue interrogation a eu lieu à ce sujet dimanche soir, l'individu a été remis en liberté.

Quelques sous de bonbons auraient été aussi offerts par Déroteleur samedi soir à une femme.

Tous ces faits n'ont amené aucune lumière précise jusqu'à l'heure actuelle, et l'affaire en est là. Disons en terminant que cette famille a déjà été fort éprouvée. Il y a 5 ou 6 ans par la mort d'une grande jeune fille ; il reste un fils qui vient de rentrer du service militaire. A Onnaing, habite aussi un frère de Déroteleur, capitaine en retraite.

L'inhumation de la malheureuse victime aura lieu aujourd'hui mardi à 10 heures.

Pourquoi le criminel n'a-t-il pas transporté le cadavre un peu plus loin sur la voie ferrée ; le dimanche matin, le corps eût été retrouvé broyé par un train, la mort était due à un accident et toute présomption de crime était écartée.

Scène sanglante à Anzin

Un Lillois blessé

L'émotion causée par les différents crimes d'Abscon et d'Onnaing n'est pas encore calmée qu'un attentat du même genre nous est signalé à Anzin, attentat qui a mis toute la population en émoi et la police sur les dents dans la journée d'hier. On ne parlait rien moins que d'un crime commis dans la nuit de dimanche à lundi heureusement les faits sont moins graves que ne les annonçait la rumeur publique, et voici à quoi se réduit cet attentat assez sérieux en lui-même.

Profitant des fêtes de la St-Eloi, le nommé Taverne Edmond, demeurant rue des Tanneurs, 36, à Lille, était allé chez parents à Avesnes, chez lesquels il était resté très tard dans la soirée. Il a déclaré avoir pris le train en état d'ivresse, dimanche soir à 9 h. 26, arrivant à Valenciennes à 11 h. 07.

Aucune correspondance n'existant pour Lille avant le matin à 5 heures, et ne connaissant pas la ville, il s'était, à tout hasard, dirigé sur la route dans l'espoir de trouver un abri. C'est ainsi que vers minuit il se trouvait à Anzin, tout en fête à l'occasion de la Ste-Barbe, et où il trouva nombre d'estaminets ouverts.

Il fut attiré par le son d'un accordéon dans un estaminet des environs de la place d'Anzin où il resta jusque une heure, et continua sa route. Mal lui en prit, car dans un estaminet voisin, une discussion avait lieu : y prit-il part ; il l'ignore.

Toujours est-il qu'il fut poursuivi par plusieurs consommateurs qui le rejoignirent sur la place, le renversèrent et lui portèrent plusieurs coups de couteau au poignet, d'autres coups provoquant des contusions sérieuses à la figure, et d'autres sur la tête avec un corps dur.

Deux pompiers d'Anzin arrivèrent à point ; le malheureux avait perdu connaissance par suite de la perte considérable de sang ; ils le transportèrent à la pharmacie Renaut où on fit les premiers pansements en attendant l'arrivée du docteur Vallez. Le blessé fut ensuite transporté au commissariat de police. Ce ne fut qu'à huit heures du matin qu'il put dire qui il était et d'où il venait.

Il ne connait pas ses agresseurs, n'étant jamais venu à Valenciennes, ni à Anzin. Il est âgé de 23 ans et exerce la profession d'ajusteur.

Malgré les recherches de la police, il ne sait donner aucune indication précise sur les estaminets qu'il a fréquentés, pas plus que sur l'identité de ses agresseurs.

Le jeune homme, dans un état de grande faiblesse, étant donnée l'hémorrhagie abondante qu'il a éprouvée, a eu plusieurs syncopes dans la journée. Il a pu reprendre le train de 6 heures du soir pour retourner à Lille.

DUNKERQUE

Les élections du tribunal de commerce. — Le public se désintéresse complètement des élections consulaires.

Ainsi, sur 3436 inscrits pour le canton de Dunkerque, il y a eu en tout 437 votants. Il y a ballottage. Les candidats sont MM. Collet, Deck, Demey, Dufour-Bourbier et Coquelle.

Mutinerie à bord. — Quatre marins du steamer allemand « Regina », les sieurs Christian Armonsen, Bottenhem, Peter Hans et Johan Ingensen, ont été mis en état d'arrestation par la gendarmerie maritime, sous la grave inculpation de mutinerie à bord.

Ces individus voulaient lâcher le second capitaine qui, pour se défendre, tenait son revolver au poing.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Conférence au collège. — Les élèves du collège communal donneront aujourd'hui, à huit heures et demie, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville une soirée qui promet d'être très agréable, à en juger par le programme.

M. Buillart, correspondant de l'*Illustration*, et qui a suivi le président de la République en Russie, présentera les projections suivantes : Quelques vues sur Béthune ; de nombreuses vues sur le voyage du président en Russie et des photographies animées au cinématographe.

MM. Candeille et Guerle, solistes au 73e de ligne, joueront une fantaisie sur Guillaume Tell (hautbois et flûte) ; M. X... lauréat du Conservatoire de Lille, dira plusieurs chansonnettes. Les élèves André, Siron et Quéval, élèves de M. Mizon joueront deux morceaux pour violon. Enfin la fanfare du Collège, sous la direction de M. Paul Theillier, exécutera une fantaisie et la Polka des Marteaux.

Ham-en-Artois. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à l'effet d'élire un nouvel adjoint au maire en remplacement de M. Léturgie, décédé. M. Léon Charpentier a été élu par 8 voix contre 3 à M. Paul Bourgois et 1 à M. Joseph Lemaire sur 12 votants.

Violaines. — Pendant la nuit, M. François Dequand, employé auxiliaire aux mines de Béthune à Violaines, conduisait trois wagons. Il glissa en passant sur une plaque tournante et tomba si malheureusement qu'il eut la jambe gauche écrasée sous les roues des wagons.

Un mineur tué sous un éboulement
A NŒUX

M. Joseph Donnez, 31 ans, ouvrier à la fosse n° 2 des mines de Nœux, a été pris sous un éboulement pendant qu'il travaillait dans une taille de la veine St-Félix, couchant à l'étage de 290 mètres. Quand on est parvenu à le dégager, il avait cessé de vivre. L'accident est dû à un cas fortuit. Donnez laisse une veuve et un jeune enfant.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Suite de l'audience du 4 décembre

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président. — Ministère public : **M. Houeix** substitut.

THUMERIES

Coups. — Alfred M..., 29 ans, de Mons-en-Barœul, eut le 12 septembre maille à partir dans un estaminet de Thumeries, chez un sieur Béghin, avec François Pons.

François Pons ayant appelé son camarade « fainéant » et « pouilleux », en signe d'amitié, prétend-il, et parce que c'était son camarade, M... répondit par un coup de poing sans gravité, dans la région de l'œil.

Le lendemain, les jours suivants jusqu'au 16, Pons retourna au travail, quand le 16, l'idée lui vint de porter plainte contre N... Et ce farceur de Pons d'affirmer au procureur, comme il l'affirme toujours à l'audience, qu'à la suite de ses blessures, il est resté pour mort sur le carreau.

Or, un certificat de son patron atteste qu'il a travaillé les jours suivants, et le certificat du médecin déclare que s'il s'est trouvé postérieurement malade, c'est par suite de congestion alcoolique.

M. Dufay a finement plaidé cette intéressante affaire, et M... s'en est tiré avec 30 francs d'amende et la loi Bérenger.

La revanche du douanier. — Jules Vercandt, 24 ans, né à Tourcoing, nanti de dix condamnations, est cet individu qui fut jugé et acquitté faute de preuves, le 19 novembre dans l'affaire du douanier de Wattrelos, Lucien Emirgard, assailli et laissé pour mort par les fraudeurs.

Jules Vercandt a fait appel d'un jugement du 12 août, le condamnant par défaut à deux ans de prison pour vol.

Ce vol avait été commis le 19 juillet à Tourcoing, au préjudice d'un vieillard, détroussé par ce vaurien.

L'appel n'a pas porté bonheur à Jules Vercandt, qui a vu les deux ans de prison confirmés et s'est de plus entendu condamné à 5 ans d'interdiction de séjour.

On sait que les complices de Vercaudt ont précisément comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Courtrai (Belgique). Vaeghe et Vauwambeke ont été condamnés à 5 mois de prison, les autres acquittés. C'est peu. Surtout si l'on songe que frère Vaeghe dit Bruno a été condamné ici à un an de prison.

Audience du 6 Décembre

Tentative de meurtre à Roubaix. — On se souvient que mercredi soir, la nommée Marie Delattre, 32 ans, originaire de Templeuve, servant chez M. Herbaut, rentier, faillit être étranglée par la fille Félicie Dumoulin, chez son patron, rue des Longues Haies.

La chose s'était faite le plus simplement du monde. Félicie Dumoulin, cherchant querelle à Delattre Marie, pour un prétexte futile, — remettre du pétrole dans la lampe, tira de sa poche une petite corde et la passa doucement au cou de son adversaire.

Celle-ci crut d'abord à une plaisanterie, mais l'air venant à manquer, elle finit par la trouver mauvaise se débattit, et grâce à sa force — c'est une fille petite, mais solide, — elle réussit à traîner Félicie Dumoulin jusqu'à la porte qu'elle entrouvrit.

Des passants accoururent, mais la plaisante avait pris la tangente. Elle ne fut arrêtée que le lendemain, par l'agent Pattyn, au moment où elle entrait chez une parente, rue St-Eleuthère.

A l'audience, on sut que Marie Delattre avait remplacé Félicie Dumoulin comme servante chez M. Hubaut ; que Félicie Dumoulin en avait été chassée parce qu'elle était dans un état intéressant remontant à six mois — intérêt qui du reste, a disparu depuis ; — que Marie Delattre, en dépit des prohibitions de son maître, recevait cette amie chez lui, jusque dans la cuisine, et qu'enfin (il n'y a que des amies pour avoir de ces tendresses.)

Félicie Dumoulin était bel et bien venue dans le dessein de la « lacer. »

Le tribunal l'a condamnée à 4 mois de prison.

Tribunal de commerce de Lille

Les abonnés de l'électricité attacheront quelque intérêt au procès intenté, par la Société, au propriétaire du Café de la Paix.

La Société Continentale Edison a cédé sa concession en 1895 à la Société Lilloise. Depuis lors, des difficultés ont surgi entre elle et ses clients, pour la consommation de l'électricité, le mode d'usage et le temps.

M. Testelin qui, dans l'affaire pendante, se présente pour la Société, demande la résolution du contrat passé entre elle et le propriétaire du Café de la Paix, se basant sur ce fait qu'aux termes de ce contrat, aucune modification dans le mode d'installation ne peut être faite sans autorisation.

M. Verstaen qui se présente pour M. Lordez, répond que ces modifications ont précisément été faites par la Société.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Anzin. — 8 jours de prison avec sursis à Louis Thiétard, 17 ans, pour coups à la femme Pontignac, au cours d'une discussion entre cette dernière et son propriétaire, M. Thiétard.

Bruai. — 25 fr. d'amende avec sursis à Théodule Caudrelier, 19 ans, demeurant à Anzin, pour coups, à Manteau, de Bruai.

— Gustave Huvelle, mineur à Thiers, ne veut pas que Henri Dehem, également mineur à Thiers, courtise sa fille ; d'où une grosse rancune de Dehem contre le papa. Le 13 novembre, Dehem ayant rencontré Huvelle dans le cabaret de son frère, lui a cherché noise, et pendant que de gros mots s'échangeaient, lui a porté des coups de pied et de poing. Dehem attrape 3 jours de prison.

Raismes. — 3 mois de prison, par défaut, à Jules Bauduin, pour vol de vêtements au préjudice de Désiré Tribout, comme lui au service de M. Jouet ; vêtements que Bauduin, actuellement en Belgique, a vendus à François Montury, maçon, et à la femme Leroy, qui tient le café à Grenouilles, au chemin des Alliés, à Valenciennes.

St-Amand. — 2 mois de prison avec sursis, et 10 fr. d'amende à Léon Cavelier, 37 ans, et Emile Damelincourt, 36 ans, délégués du comité socialiste de St-Amand, qui, dans la soirée du 21 novembre, ont porté des coups aux frères Gorez, d'Anzin, et injurié M. Pureia, commissaire de police de Saint-Amand.

SPECTACLES & CONCERTS

Au Théâtre de Roubaix. — Certes, nous n'avons pas à nous plaindre des nouveautés que nous sert cette saison la direction du théâtre de Roubaix. Après les *Deux Gosses*, *Paire* et *Le Chaperon*, nous assistions hier soir à la première du *Camelot*.

Vu l'immense succès qu'a obtenu ce drame, nous croyons fort qu'il tiendra l'affiche encore bien des fois.

Les péripéties qui s'y déroulent sont habilement ourdies. Notamment, les tableaux du mont-de-piété, les Camelots de la rue du Croissant à l'heure de la distribution des « canards » à l'agence Pârinet. L'assassinat de M. de Viviane sont très sensationnels et ont été mis en scène d'une façon bien comprise. Quant à nos artistes dramatiques, ce drame a été pour eux un triomphe, nous ne pouvons que leur réitérer nos compliments.

M. Lebrun très sympathique dans la peau du Camelot ; a rendu ce rôle avec un jeu scénique qui révèle chez lui beaucoup d'étude.

La petite blanche Debuisine a gentiment interprété le rôle de la petite Yvonne. C'est avec une profonde inspiration qu'elle a récité sa prière du soir qui a fait couler de douces larmes.

M. Leroy notre grand premier rôle, ne doit rien à ses prédécesseurs qui ont passé sur notre scène ; cet artiste a fait ses preuves au Grand Théâtre de Lyon. Ceci doit suffire. De Viviane a été succès pour lui : Varloin, Durtal, Le Puceron ont été tenus convenablement par MM. Germain, Boël et Deschamps.

Lucienne de Viviane a été rendu de maîtresse façon par Mme Olivia Leeder. Mention spéciale à notre excellente artiste. Alice Durtal et Justine dans ces deux rôles, Mmes Dorbel et Weyckmans se sont taillé un succès.

Nous manquerions à notre devoir si nous omettions d'annoter la scène du Mont-de-Piété entre MM. Lhuilliez et Joris et Mlle Davelane qui a eu le don de provoquer l'hilarité de l'assemblée.

Dans la troisième de La Fille de Mme Angot, M. Hilaire Coudray, dans Ange Pitou, a recueilli son succès de tous les soirs. Dès ses premiers couplets, il a soulevé le public.

Exquise sous les traits de Mlle Lange, Mlle Thony a gentiment chanté sa partie qui a été soulignée par de nombreux applaudissements.

Gentille, Mme Delamarre en Clairette.

Les rôles secondaires ont été irréprochables.

Jeudi, Le Chaperon et une deuxième de : Le Camelot.

Dimanche, Patrie, de Sardou, et Le Talisman.

Raoul SELRACK.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre (Hippodrome) — Jeudi 8 décembre 1897 (Bureau à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 h. Grande représentation.

CARMEN

Opéra Comique en 4 actes, paroles de Meilhac et Halévy, musique de G. Bizet

Au deuxième acte, **La Seguedille.** — Au quatrième acte, **Danse Bohémienne.**

Prix des places : Loges et Fauteuils, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50 — 1res Galeries, 1 fr. 75 — 2es Galeries, 0 fr. 60. — Pour la location s'adresser chez M. Jubé-Hertog, rue de la Gare.

Etat-Civil de Roubaix

Du 6 Décembre

Naissances. — Eugène Huet, place du Travail, 4 — Alfred Demeyère, rue de Maubeuge, cour Loridant, 16.

Décès. — Charles Veenat, 70 ans, sans profession, rue Dammelet, 75 — Louise Deweirdt, 56 ans, ménagère, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 80 — Marie Penseele, 22 ans, sans profession, rue de l'Industrie, 16. — Numa Duval, 69 ans, sans profession, rue de Blanchemaille, 115 — Fernande Fontaine, 2 mois, rue Molière, cour Deboosère — Oscar Moret, 7 ans, rue Solférino, 25 — Maria Delhaye, 16 ans, couturière, rue de Lorraine, 21.

Etat-Civil de Tourcoing

Des 5 et 6 Décembre

Naissances. — Pierre Leroux, rue Winoc-Choquel — Paul Deltour, rue de Roubaix — Noël Farvacque, rue du Touquet — Louis Meuet, rue d'Orléans, 8 — Raymonde Semet, à la Maternité — Adrienne Beyens, rue Brun-Pain — Anne Lorthioir, rue de l'Alma — Léonie Vanachte, rue Beau-Laurier — Louis Therrie, rue de Mouvaux — Maurice Lopez, rue d'Anvers, 93 — Suzanne Dansaitte, rue d'Anvers — Ivan Heinrich, rue des Conteus — Jeanne Gombert, rue Saint-Blaise.

Mariages. — Entre : Hippolyte Baudewyn, 37 ans, mouleur, et Marie Delepant, 37 ans, tailleuse — Cyprien Delannoy, 26 ans, rattacheur et Esther Vlieghe, 21 ans, soigneuse — Antoine Monavon, 43 ans, et Marie Domaynok, 23 ans, cuisinière.

Décès. — Pierre Turck, 65 ans, contre-maître, rue de Normandie, 4 — Camille Dhalluin, 37 ans, tisserand, rue de la Latte, 33 — Rachel Bogaert, 35 ans, bouchère, rue de la Croix-Rouge, 74 — Jules Catteau, 53 ans, cafetier, rue Blanche-Porte, 44 — Hélène Terrie, 8 mois, rue de Fleurus, 386 — Stéphanie Leveugle, 27 ans, sans profession, rue du général Bonnaud — Désiré Delabarre, 81 ans, sans profession, rue de St-Pétersbourg, 221 — Nathalie Descumeaux, 16 ans, rue du Casino, 23 — Paul Deltour, 2 mois, rue de Roubaix, 71. — André Hardy, 5 ans 21 jours, rue de Madagascar.

LE CACAO VAN HOUTEN

Beaucoup de personnes ne peuvent sonsommer habituellement du chocolat sans éprouver tôt ou tard des troubles digestifs plus ou moins prononcés. Cela tient à ce qu'il renferme un excès de substances grasses.

Elles n'ont qu'à le remplacer par le Cacao van Houten, d'un goût plus fin et d'une digestion plus aisée et elles verront rapidement disparaître toute trace d'indisposition.

Le Cacao van Houten constitue le breuvage par excellence pour le repas du matin.

58 ANNÉES DE SUCCÈS

ALCOOL de Menthe de RICQLÈS

Le seul véritable Alcool de Menthe

Souverain contre Indigestions, Maux d'estomac, de Cœur, de Nerfs, de Tête, et contre Refroidissements, Grippe. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents. Exiger le nom de RICQLÈS sur les flacons.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 6 Décembre

Cote officielle de 4 heures ./°
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Peign. d'A Type A.G. Cote préc.	Cote jour
Décembre	3 925	3 925	..	..	..	..
Janvier	3 90	3 90	..	..	..	..
Février	3 875	3 875	..	..	..	..
Mars	3 875	3 875	..	..	..	..
Mars mai			..	..	..	..
Avril	3 875	3 85	..	..	..	..
Mai	3 85	3 85	..	..	..	..
Juin	3 85	3 85	..	..	..	..
Juillet	3 85	3 85	..	..	..	..
Août	3 85	3 85	..	..	..	..
Septembre	3 85	3 85	..	..	..	..
Octobre	3 85	3 85	..	..	..	..
Novembre	3 85	3 85	..	..	..	..

Tendance : Calme.

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Avril	5.000	à 3.85
Juin	5.000	à 3.85
Juillet	5.000	à 3.85
Août	10.000	à 3.85

Total de la journée, 25,000 kil.

Echange en dépôt :

Anvers, 6 décembre : 85,000 kil. — A peine soutenus.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 6 Décembre

Café ter jet (cote offic.) .. .. à .. .. — 58 (cote com.), 27 .. à — —.
SUCRE — Sucre cassé (cote offic.), 102 — à .. ..
— En pain n° 1 (cote offic.), 101 —.
BETTERAVE disponible. ...

Marchés de Paris

Du 6 Décembre

FARINES : 12 marques. — Tendance lourde

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Décembre	62.85	62.80	4 premiers	60.50	62.3[illegible]
Janvier	62.75	62.65	4 de Mars.	61.90	61.3[illegible]

MARQUE CORBEIL (clôture) : 67 —.

BLÉS. — Tendance calme

Décembre	30.75	30.80	4 premiers	29.75	29.80
Janvier	30.35	30.40	4 de Mars	29.15	29.10

SEIGLE. — Tendance ferme

Décembre	18.50	18.70	4 premiers	18.75	18.75
Janvier	18.50	18.50	4 de Mars	19.—	19.—

AVOINE. — Tendance calme

Décembre	18.65	18.65	4 premiers	19.30	19.35
Janvier	19.—	19.05	4 de Mars	19.35	19.40

HUILE DE LIN. — Tendance calme

Décembre	37.75	37.75	4 premiers	38.50	38.50
Janvier	38.—	38.—	4 de Mai	39.75	39.75

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

Décembre	59.50	59.50	4 premiers	59.50	59.50
Janvier	59.50	59.50	4 de Mai	58.—	58.—

SUCRES BLANCS. — Tendance hausse

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Décembre	30.50	30.75	30.37
Janvier	30.75	31 —	31.12
4 premiers	31.—	31.25	31.37
4 de Mars	31.37	31.62	31.87
ROUX 88°	27.75		28.—
RAFFINÉS	99.—		99.50

ALCOOLS. — Tendance hausse

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Décembre	44.50	44.75	45.—
Janvier	44.—	44.—	44.50
4 premiers	44.75	42.75	44.—
4 chauds	43.—	42.75	43.25

DISPONIBLE (cote officielle) 45.—

Marché aux bestiaux de la Villette

La Villette, 6 décembre. — Bestiaux. — Vente calme sur les bœufs, vaches et taureaux ; difficile sur les veaux ; facile sur moutons et meilleure sur les porcs. Nous avons 210 moutons américains et 129 russes.

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêm.
Bœufs	3.279	3.029	366	1 44	1.32	1.16	1.06à1 52
Vaches	831	741	281	1 42	1.30	1.14	1 04à1.50
Taureaux	242	232	105	1 16	1.06	».96	».94à1.26
Veaux	1.016	936	75	1 80	1.70	1.60	1.40à2.00
Moutons	15 499	14.649	26	1 78	1.68	1.58	1.40à1.88
Porcs	8.985	3.215	70	1 16	1.10	0.98	».90à1.26

LE HAVRE, le 6 décembre 1897

	COTONS 10 h. 1/4	LAINES 9 h. 3/4	CAFÉS 10 heures
Décembre 1897	36.87	108.—	37.—
Janvier 1898	36.62	108.50	36.75
Février	36.62	113.—	37.—
Mars	36.75	113.50	37.25
Avril	36.87	114.—	37.50
Mai	36.—	114.—	37.75
Juin	36.12	114.50	38.—
Juillet	36.25	114.50	38.25
Août	37.37	115.—	38.50
Septembre	37.50	115.—	38.50
Octobre	37.68	115.—	38.75
Novembre	37.37	—.—	39.—
Tendance	soutenu	calme	soutenu

FINANCES

Paris, le 6 décembre 1897.

Nos rentes, très fermes au début dans les cours élevés de la précédente clôture, perdent ensuite quelques centimes par suite de la mauvaise impression causée sur le marché par la réaction de la Banque ottomane.

Le 3 0/0 finit à 103.90.

Le 3 1/2 0/0 à 106.85.

Les valeurs ottomanes sont lourdes, la Banque vivement attaquée par les baissiers sous prétexte qu'elle ne donnera pas de dividende en janvier, réactionne assez vivement.

Les établissements de crédit font preuve d'excellentes tendances.

Le Crédit Foncier gagne un point à 657.

Ses obligations sont toutes très demandées.

Le Comptoir National d'Escompte cote 587.

Le Crédit Lyonnais maintient son avance à 791.

Quant à la Société Générale, elle paraît avoir définitivement regagné son cours de 539 fr. d'avant détachement de son dernier coupon.

Bec Auer 760.

L'action de la Compagnie l'Incroyable a de nombreuses demandes à 195 fr.

Un nouveau mouvement de hausse ne doit pas tarder à se produire sur les actions de la Compagnie d'Héraclée qui consolident leur cours de 615 francs en attendant les résultats de son importante exploitation houillère.

Un bon courant de demandes maintient les obligations Salonique-Constantinople à 288 fr. et les obligations Smyrne-Cassaba à 378 fr.

L'obligation de la Compagnie de Voitures l'Urbaine est recherchée à 450 fr.

Les Chemins de fer français sont en nouveau progrès.

BOURSE DE LILLE

Du 6 décembre

Emprunts villes et départements

Roubaix Tourcoing 1893, 494,50.
Tourcoing 1878 (obl. 500), 510.
Valenciennes 1891 (obl. 500), 502,50.

Actions banques et diverses

Crédit du Nord (a. 500 - 125 p.) n., 545.

Forges et hauts-fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 660.

Obligations diverses

Gaz de Wazemmes 4 0/0 (r. à 500), 511.

Charbonnages (actions)

Albi (a. 500 t. p.) p., 1140. — Aniche le 1/12 n., 13350. — Bruay p., 1549. — Bully-Grenay p., 2710. Douchy p., 990. — Dourges p., 139. — Escarpelle (Cie anon. act. 100 f.) p., 650. — Lens n., 366. — Ligny-lès-Aire (Cie anon. 500 t. p.) p., 630. — Meurchin (a. 100 t. p.) p., 1680, — Ostricourt (a. 500 t. p.) n., 455. — Thivencelles (a. 1000 t. p.) n., 145.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	103 60	V. Paris 1855-60	......
terme	103 87	» 1865	576...
3 o/o am. cpt.	102 30	» 1869	434...
terme	102.55	» 1871	418.50
3 1/2 1894 cpt.	106.75	V. Paris 71 1/4	112...
terme	106 85	» 1875	581...
Banq. de France	3760 ..	» 1876	581...
Banq. de Paris	875...	» 3 o/o 86	406...
Comp. d'Escom.	586...	» 1/4 1886	102 5.
Crédit Foncier	662 50	» 1892	393.25
Crédit Industr.	600 ...	» 1/4 1892	101.25
Crédit Lyonnais	794...	Ville Marseille.	409...
Société Générale	526...	Ville Bordeaux	117...
Est	1081 ..	Ville Lille 1860	127...
Paris-L.-Médit	1852 ..	» 1890	.....
Midi	1445 ..	» 1893	508 25
Nord	2060...	Ville de Lyon	101 75
Orléans	1849...	Roubaix-Tourc.	......
Ouest	1205...	Foncières 1879	503...
Est Algérien	725...	» 1883	474 ..
Gaz Parisien	1150 ..	» 3 o/o 1885	501 75
Transatlantique	387.50	» 5ᵉˢ 1885	102.75
Suez	3277 50	» 1895	492.75
Omnibus Paris	1690...	Communal. 1879	500...
Dynamite	......	» Int. réduit	......
Egypte 3 1/2	108 25	» 1880	508...
Autriche 4 o/o	103 50	» 1891	404...
Hongrois 4 o/o	104 40	» 1892	506...
Espag. ext. 4 o/o	61.10	Banq. hypothéc	673...
Portugais	20.75	» 3 o/o	473...
Italien 5 o/o	96.30	Nord 3 0/0 Anc.	486...
Turc série D.	22 07	» Nouv.	496...
Banq. Autrich.	485 50	Nord 2.50 °/°	460...
Banq. Ottomane	571.50	P.-L.-M. anc.	481...
Nord d'Espagne	82...	» nouv.	488...
Fives-Lille	840...	Orléans. anc.	485.50
Les Chargeurs réunis	1500...	» 1884.	482...
Act. bateaux Parisiens	815...	Midi anc.	481.50
Russe 1867-1869	102.70	» nouv.	481...
» 4 o/o 1880	102.70	Ouest anc.	481.75
» 4 o/o 1889	105...	» nouv.	481...
» cons. 4 o/o	104 ..	Est anc.	482...
» 4 o/o 1890	102 70	» nouv.	481.75
» 3 o/o 1891	94 60	Ardennes anc.	482...
» 4 o/o 1893	104.90	Panama (bons lots)	......
» 3 1/2 1894	101.80	Panama 210 f. b.	......
		Congo (Lots)	......

IMPRIMERIE DUJARDIN ET Cie, RUE NATIONALE, LILLE

Le gérant : R. DUJARDIN.